



### **Article 1 - Présentation de la Société Organisatrice**

Laboratoire NUXE, SAS au capital de : 2.479.694€, dont le siège social est situé au 19, rue Pécelet 75015 Paris, inscrite au registre Immatriculée au R.C.S de Paris sous le numéro 642 060 123, ci-après dénommée « Société Organisatrice », organise sur le site [www.nuxe.com](http://www.nuxe.com) du 16 septembre 2015 12h au 20 octobre 2015 à 12h un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat intitulé « Jeu-Concours – NUXURIANCE® ULTRA».

### **Article 2 - Participation**

La participation à ce jeu est ouverte à tous les internautes, personnes physiques majeures selon la loi française à la date du lancement du concours (soit âgées de 18 ans et plus), disposant d'une adresse e-mail valide et résidant en France Métropolitaine, à l'exception du personnel salarié de la société organisatrice, de tous prestataires ayant collaboré à l'organisation du jeu, ainsi que de leurs familles (même nom, même adresse).

Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu.

La participation au jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement, en toutes ses dispositions, des règles de déontologie en vigueur sur Internet, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux gratuits en vigueur sur le territoire français.

Le non respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entrainera la nullité de la participation.

### **Article 3 - Principe et modalités d'inscription**

#### Phase 1 du jeu : l'accès au jeu

Pour participer au jeu, le participant a plusieurs possibilités :

1. Accéder à la page dédiée grâce à l'encart Facebook (post sponsorisé sur le Jeu Concours Nuxuriance® Ultra), le redirigeant à l'adresse :  
<https://fr.nuxe.com/nuxuriance-ultra-gamme>
2. Accéder à la page dédiée au jeu concours accessible depuis la newsletter qu'il aura reçu sur son adresse e-mail à l'adresse :  
<https://fr.nuxe.com/nuxuriance-ultra-gamme>
3. Accéder à la page dédiée du jeu grâce au stop-rayon disposé en point de vente :  
<https://fr.nuxe.com/nuxuriance-ultra-gamme>
4. Accéder à la page dédiée au jeu via l'encart sur la newsletter de dépôt d'avis transmis aux échantillonistes qui l'auront reçu :  
<https://fr.nuxe.com/nuxuriance-ultra-gamme>

#### Phase 2 du jeu :

Une fois le participant redirigé sur la page dédiée, il devra répondre à une question grâce à un menu déroulant et remplir un formulaire avec ses coordonnées précises.

Phase 3 du jeu :

Le jeu se déroulera par tirage au sort des gagnants. 500 gagnants seront sélectionnés par notre huissier et seront contactés par e-mail à l'adresse indiquée en phase 2.

La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable des retards et/ou des pertes en cours d'acheminement du fait des services postaux ou des transporteurs, ni de destruction totale ou partielle du lot par ce type de transport ou en cas de dysfonctionnement de ces services, ou pour tout autre cas. Tout lot ne pouvant être distribué par suite d'une erreur ou omission dans les coordonnées des participants, d'une modification de ces coordonnées, ou pour toute autre raison, sera conservé par la société organisatrice et ne sera pas remis en jeu.

Le gagnant d'une gamme NUXURIANCE® ULTRA (5 références) sera contacté par le Laboratoire NUXE par courrier électronique pour une confirmation de son gain, à l'adresse électronique inscrite sur le formulaire, au plus tard 7 jours à compter de la fin de la session de jeu concernée.

Lors de la confirmation, le gagnant d'une gamme NUXURIANCE® ULTRA gagnant devra confirmer au Laboratoire NUXE ses coordonnées.

Le gagnant renseignera directement ses coordonnées via le formulaire du jeu.

A défaut d'une acceptation et d'une confirmation expresse de son gain et de ses coordonnées au plus tard 7 (sept) jours à compter de la prise de contact par le Laboratoire NUXE, le silence du gagnant vaudra renonciation pure et simple de son lot.

Les lots seront adressés par voie postale par SOGEC à l'adresse postale des gagnants telle que communiquée par ceux-ci lors de leur confirmation par email ou via le formulaire, au plus tard 8 (huit) semaines à compter de l'acceptation de son lot et de la confirmation de ses coordonnées par le gagnant. Le Laboratoire NUXE ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas de perte et/ou de détérioration des lots par tout prestataire en charge du transport et/ou en cas de fonctionnement défectueux des services de ce prestataire.

Le lot ne peut donner lieu de la part des gagnants à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à son remplacement ou échange pour quelque raison que ce soit.

La valeur indiquée du lot correspond au prix TTC public couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du règlement, elle est donnée à titre indicatif et est susceptible de variation.

En cas d'indisponibilité du lot initialement prévu et présenté, l'organisateur sera libre de lui substituer un lot d'une valeur similaire, au choix de la Société Organisatrice. Les conditions générales de vente et éventuelles garanties applicables aux lots lient le gagnant et la responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être recherchée relativement à l'usage des lots.

#### **Article 4 - Dotations**

Les dotations correspondent à 500 gammes Nuxuriance® Ultra composées de :

- Un Sérum toutes peaux 30 ml au Prix Public Indicatif (PPI) de 45,00 €
- Une Crème Riche peaux sèches à très sèches – JOUR 50 ml au PPI de 43,00€
- Une Crème Nuit toutes peaux – NUIT 50 ml au PPI de 43,00€
- Un Contour Yeux et Lèvres 15 ml au PPI de 34,00€
- Un Masque roll-on toutes peaux 50 ml au PPI de 37,00 €

La Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer un prix gagné par un prix de valeur équivalente ou supérieure, notamment sans que cela ne soit exhaustif, en cas de rupture de stock des dotations initialement prévues ou de tout autre événement imprévisible, irrésistible et extérieur qui rendrait impossible la délivrance des dotations prévues dans des délais raisonnables. En aucun cas les gagnants ne pourront demander une contrepartie financière.

#### **Article 5 - Modification du règlement**

La Société organisatrice se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, de modifier, écourter, prolonger ou annuler le jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

La Société organisatrice se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement. Toute modification du règlement fera l'objet d'une annonce sur la page du jeu concours et sera, le cas échéant, déposée si un tel dépôt est requis.

#### **Article 6 - Vérification de l'identité des participants**

Pour assurer le respect du présent règlement, la Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification de l'identité des participants et de leur lieu de résidence. Toute indication d'identité ou d'adresse falsifiée, frauduleuse, fautive, mensongère, incorrecte, inexacte entraîne l'élimination de la participation.

#### **Article 7 - Responsabilité**

La Société Organisatrice ne sera pas responsable en cas de dysfonctionnement du réseau internet empêchant l'accès au jeu ou son bon déroulement. Notamment, la Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable d'éventuels actes de malveillances externes.

La Société Organisatrice met tout en œuvre pour offrir aux utilisateurs des informations et/ou des outils disponibles et vérifiés, elle ne saurait cependant être tenue responsable notamment d'une absence de disponibilité du réseau internet et la présence de virus. La participation à ce jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au jeu se fait sous son entière responsabilité.

En outre, la Société Organisatrice n'est pas responsable notamment en cas :

- De problèmes de matériel ou de logiciel
- De destructions des informations fournies par des participants pour une raison non imputable à la Société Organisatrice
- D'erreurs d'origine électrique
- De perturbations indépendantes de la volonté de la Société Organisatrice qui pourraient affecter le bon déroulement du jeu
- De conséquences d'éventuels retard, pertes, vols ou avaries des courriers postaux ou électroniques qui ne lui sont pas imputables. Les réclamations doivent être formulées par les destinataires directement auprès des entreprises ayant assuré l'acheminement desdits courriers.
- D'utilisation des données personnelles par Facebook

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du jeu est perturbé par une cause échappant à la volonté de la Société Organisatrice, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le jeu.

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du jeu de son auteur, la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires. Les informations que vous communiquez sont fournies à la société organisatrice du Jeu. Les informations que vous fournissez ne seront utilisées que pour ce Jeu et pour l'envoi de courriels de la part de la société organisatrice si vous cochez la case identifiée.

Les participants s'interdisent de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes du Jeu et de ce présent règlement.

La Société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à annuler le présent Jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation. Notamment, la Société organisatrice décline toute responsabilité pour le cas où le site serait indisponible pendant la durée du Jeu ou pour le cas où les adresses communiquées par des participants venaient à être détruites pour une raison qui ne lui serait pas imputable.

La Société organisatrice décline toute responsabilité en cas d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à Internet, de la ligne téléphonique ou encore de tout autre incident technique lors ou après la connexion au site du Jeu.

La société organisatrice n'est pas responsable des erreurs, omissions, interruptions, effacements, défauts, retards de fonctionnement ou de transmission, pannes de communication, vol, destruction, accès non autorisé ou modification des bulletins de participation. La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

Il est précisé que la Société organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la fin du Jeu, et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site. Il appartient à tout joueur de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte ou attaque d'origine exogène. La connexion de toute personne au site et la participation des joueurs au Jeu se fait sous leur entière responsabilité.

Toute tentative de participations multiples d'une personne physique ou de personnes d'un même foyer avec des adresses mails différentes ou toute autre tentative de fraude entraînera l'exclusion définitive de tous les participants identifiés et l'annulation immédiate de toute attribution de lot.

Toute déclaration mensongère d'un participant entraîne son exclusion du Jeu et l'annulation immédiate de toute attribution de lot sans que la responsabilité de la société organisatrice puisse être engagée.

Tout participant qui tenterait de falsifier le bon déroulement du Jeu, soit par intervention humaine, soit par intervention d'un automate serait immédiatement disqualifié et sa participation annulée.

La Société organisatrice ne pourra être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnements du réseau Internet, notamment dus à des actes de malveillance externe, qui empêcheraient le bon déroulement du Jeu.

La Société organisatrice ne saurait davantage être tenue pour responsable au cas où un ou plusieurs participants ne parviendraient pas à se connecter sur le site du Jeu ou à y jouer du fait de tout problème ou défaut technique lié notamment à l'encombrement du réseau.

L'utilisation de robots ou de tout autre procédé similaire permettant de jouer au Jeu de façon mécanique ou autre est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'annulation définitive de la participation au jeu de son réalisateur et/ou utilisateur.

La société organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu et/ou de la détermination des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

La société organisatrice se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des joueurs du fait des fraudes éventuellement commises.

La liste ci-dessus n'est pas exhaustive.

La Société Organisatrice n'est en aucun cas responsable des projets que le participant met en ligne, partage et/ou utilise à quelque titre que soit. Le participant en est seul responsable.

Chaque participant, et en particulier le gagnant garantit la société Organisatrice contre tous troubles, revendications et évictions quelconques.

## **Article 8 – Dépôt du règlement**

Le présent règlement est déposé chez l'huissier de Justice, l'Etude BRISSE- BOUVET- LLOPIS, Huissiers de Justice – 354 Rue Saint-Honoré -75001 Paris.

Le règlement est librement consultable sur la page du jeu concours à cette adresse :

<https://fr.nuxe.com/nuxurance-ultra-gamme>

## **Article 9 - Informatiques et Libertés**

Les informations recueillies dans le cadre du présent jeu sont nécessaires à la prise en compte de votre participation. Ces informations sont destinées à Laboratoire NUXE, responsable du traitement, aux fins de gestion de votre participation, pour la détermination des gagnants et pour l'attribution et l'acheminement des lots.

En participant au Jeu, le joueur pourra également solliciter son inscription à un courrier électronique d'information de la société organisatrice. Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal (mail opt-in actif).

**Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. Si vous souhaitez l'exercer, vous pouvez écrire au Service Consommateurs de Laboratoire NUXE, 19 rue Péclet 75015 Paris**

#### **Article 10 - Litiges**

Toute contestation ou réclamation relative à ce jeu devra être formulée par écrit et adressée à Jeu-Concours NUXURIANCE® ULTRA - Laboratoire NUXE – Service Consommateurs, 19 rue Péclet 75015 Paris

La Société Organisatrice tranchera toute question relative à l'application du présent règlement, dans le respect de la législation. Ces décisions seront sans appel. La loi applicable au présent règlement est la loi française et la langue applicable est la langue française. Tout différend né à l'occasion de ce jeu-concours fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. A défaut d'accord, le litige sera soumis aux juridictions compétentes dont dépend le siège social de la Société Organisatrice, sauf dispositions d'ordre public contraires. Aucune contestation ne sera plus recevable 1 mois après la clôture du jeu.

#### **Article 11 - Informations générales**

1. Tout litige concernant l'interprétation et/ou les cas non prévus par le présent règlement sera tranché par la Société Organisatrice, dont les décisions seront souveraines et sans appel.

Toute contestation relative à ce jeu devra être adressée, par écrit uniquement, en français à :

Jeu Concours Nuxuriance® Ultra - Laboratoire NUXE – Service Consommateurs, 19 rue Péclet 75015 Paris

2. Aucune contestation ou réclamation ne sera prise en considération après un délai d'un (1) mois suivant la date de clôture du Jeu.